

# RENTRÉE 2022

## Inscription scolaire

### Du 25 avril au 17 juin



Écoles publiques maternelles et élémentaires

**Vous avez déménagé ?**

**Votre enfant entre en maternelle ?**

**Votre enfant entre en CP ?**

**Comment l'inscrire ...**

1. Je remplis le dossier de demande d'inscription scolaire obtenu auprès de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves en adressant un mail à [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)
2. Je remets mon dossier au service scolaire, de préférence par mail à [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr) ainsi que les pièces nécessaires, sans oublier de signer ma demande.
3. Je reçois un certificat d'inscription scolaire dans l'école d'affectation de mon enfant.
4. Je prends rendez-vous avec la direction de l'école afin de valider l'admission de mon enfant.

ATTENTION ! Aucun enfant ne sera admis dans une école sans le certificat d'inscription délivré par la communauté de communes.